TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT

**KIT DE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL (SDK) MICROSOFT DYNAMICS CRM 2015**

KIT DE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL (SDK) MICROSOFT DYNAMICS CRM ONLINE

Les présents termes du contrat de licence constituent un contrat entre Microsoft Corporation (ou en fonction du lieu où vous vivez, l’un de ses affiliés) et vous. Lisez-les attentivement. Ils portent sur le logiciel visé ci-dessus, y compris le support sur lequel vous l’avez reçu, le cas échéant. Ce contrat porte également sur les produits Microsoft suivants :

* les mises à jour,
* les suppléments,
* les services Internet, et
* les services d’assistance technique

de ce logiciel à moins que d’autres termes n’accompagnent ces produits, auquel cas, ces derniers prévalent.

EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ CES TERMES. SI VOUS NE LES ACCEPTEZ PAS, N’UTILISEZ PAS LE LOGICIEL.

Si vous vous conformez aux présents termes du contrat de licence, vous disposez des droits ci-dessous.

# INSTALLATION ET DROITS D’UTILISATION. Vous pouvez installer et utiliser un nombre quelconque de copies du logiciel sur vos dispositifs pour concevoir, développer et tester vos programmes.

# PROGRAMMES TIERS. Le logiciel peut inclure des programmes de tiers que Microsoft, et non le tiers, vous concède sous licence aux termes du présent contrat. Les mentions éventuelles relatives aux programmes de tiers sont incluses pour votre information uniquement.

# CONDITIONS DE LICENCE ET/OU DROITS D’UTILISATION SUPPLÉMENTAIRES.

## Code Distribuable. Le logiciel contient du code que vous êtes autorisé à distribuer dans les programmes que vous développez, sous réserve de vous conformer aux conditions ci-après.

1. Droit d’utilisation et de distribution. Le code et les fichiers texte répertoriés ci-après constituent le « Code Distribuable ».

Code Échantillon. Vous êtes autorisé à modifier, à copier et à distribuer les versions en code source et objet du « code échantillon ».

Autre Code Distribuable. Vous êtes autorisé à copier et à distribuer la version en code objet du code s’il s’agit d’un fichier portant une extension \*.dll.

* Fichiers OTHER-DIST.TXT. Vous êtes autorisé à copier et à distribuer la version en code objet du code répertorié dans les fichiers OTHER-REDIST.TXT.
* Icônes. Vous êtes autorisé à copier et à distribuer les icônes de la Bibliothèque d’Images de la manière décrite dans la documentation du logiciel.
* Bibliothèque d’Images. Vous êtes autorisé à copier et à distribuer les images et les animations de la Bibliothèque d’Images de la manière décrite dans la documentation du logiciel. Vous êtes également autorisé à modifier ce contenu. Si vous modifiez ce contenu, vous devez le faire en vue d’un usage conforme à celui autorisé pour le contenu non modifié.

Distribution par des tiers. Vous pouvez autoriser les distributeurs de vos programmes à copier et à distribuer le Code distribuable en tant que partie intégrante de ces programmes.

1. Conditions de Distribution. Pour tout Code Distribuable que vous distribuez, vous devez :

* y ajouter des fonctionnalités importantes et principales au sein de vos programmes ;
* pour tout Code Distribuable dont l’extension de nom de fichier est .lib, distribuer seulement les résultats de l’exécution de ce Code Distribuable à l’aide d’un éditeur de liens avec votre programme ;
* distribuer le Code distribuable inclus dans un programme d’installation seulement en tant que partie intégrante de ce programme sans modification ;
* exiger des distributeurs et des utilisateurs finaux externes qu’ils acceptent des termes qui le protègent de manière au moins équivalente à ceux du présent contrat ;
* afficher votre propre mention de droits d’auteur valable dans vos programmes ; et
* indemniser, garantir et défendre Microsoft contre toute réclamation, y compris pour les honoraires d’avocats, qui résulterait de la distribution ou de l’utilisation de vos programmes.

1. Restrictions de distribution. Vous n’êtes pas autorisé à :

* modifier toute mention de droits d’auteur, marques commerciales ou mention de droits de propriété industrielle pouvant figurer dans le Code Distribuable ;
* utiliser les marques commerciales de Microsoft dans les noms de vos programmes ou d’une façon qui suggère que vos programmes sont fournis ou recommandés par Microsoft ;
* distribuer le Code Distribuable, autre que le code répertorié dans les fichiers OTHER-DIST.TXT, en vue de son exécution sur une plate-forme autre que la plate-forme Windows ;
* inclure le Code Distribuable dans des programmes malveillants, trompeurs ou interdits par la loi ; ou
* modifier ou distribuer le code source de tout Code Distribuable de manière à ce qu’il fasse l’objet, en tout ou partie, d’une Licence Exclue. Une Licence Exclue implique comme condition d’utilisation, de modification ou de distribution :
* que le code soit divulgué ou distribué sous forme de code source, ou
* que d’autres aient le droit de le modifier.

# CHAMP D’APPLICATION DE LA LICENCE. Le logiciel n’est pas vendu mais concédé sous licence. Le présent contrat vous confère certains droits d’utilisation du logiciel. Microsoft se réserve tous les autres droits. Sauf si la réglementation applicable vous confère d’autres droits, nonobstant la présente limitation, vous n’êtes autorisé à utiliser le logiciel qu’en conformité avec les termes du présent contrat. À cette fin, vous devez vous conformer aux restrictions techniques contenues dans le logiciel qui vous permettent de l’utiliser uniquement d’une certaine façon. Vous n’êtes pas autorisé à :

* contourner les restrictions techniques contenues dans le logiciel ;
* reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler, sauf dans la mesure où ces opérations seraient expressément permises par la réglementation applicable nonobstant la présente limitation ;
* effectuer plus de copies du logiciel que ce qui est autorisé dans le présent contrat ou par la réglementation applicable, nonobstant la présente limitation ;
* publier le logiciel en vue d’une reproduction par autrui ;
* louer ou prêter le logiciel ;
* transférer le logiciel ou le présent contrat à un tiers ; ou
* utiliser le logiciel en association avec des services d’hébergement commercial.

# COPIE DE SAUVEGARDE. Vous êtes autorisé à effectuer une copie de sauvegarde du logiciel. Vous ne pouvez l’utiliser que dans le but de réinstaller le logiciel.

# DOCUMENTATION. Tout utilisateur disposant d’un accès valable à votre ordinateur ou à votre réseau interne est autorisé à copier et à utiliser la documentation à titre de référence et à des fins internes.

# RESTRICTIONS À L’EXPORTATION. Le logiciel est soumis aux lois et réglementations américaines en matière d’exportation. Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales en matière d’exportation concernant le logiciel. Ces lois comportent des restrictions sur les destinations, les utilisateurs finaux et les utilisations finales. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site www.microsoft.com/exporting (en anglais).

# SERVICE D’ASSISTANCE TECHNIQUE. Ce logiciel étant fourni « en l’état », Microsoft ne fournira aucun service d’assistance technique.

# INTÉGRALITÉ DES ACCORDS. Le présent contrat ainsi que les termes concernant les suppléments, les mises à jour, les services Internet et d’assistance technique que vous utilisez constituent l’intégralité des accords en ce qui concerne le logiciel et les services d’assistance technique.

# RÉGLEMENTATION APPLICABLE.

## États-Unis. Si vous avez acquis le logiciel aux États-Unis, les lois de l’État de Washington, États-Unis d’Amérique, régissent l’interprétation de ce contrat et s’appliquent en cas de réclamation pour manquement aux termes du contrat, nonobstant les conflits de principes juridiques. Les lois du pays dans lequel vous vivez régissent toutes les autres réclamations, notamment les réclamations fondées sur les lois fédérales en matière de protection des consommateurs, de concurrence déloyale et de délits.

## En dehors des États-Unis. Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, les lois de ce pays s’appliquent.

# EFFET JURIDIQUE. Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d’autres droits prévus par les lois de votre pays. Vous pouvez également bénéficier de certains droits à l’égard de la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas les droits que vous confèrent les lois de votre pays si celles-ci ne le permettent pas.

# EXCLUSIONS DE GARANTIE. LE LOGICIEL EST CONCÉDÉ SOUS LICENCE « EN L’ÉTAT ». VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES LIÉS À SON UTILISATION. MICROSOFT N’ACCORDE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE. VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE DROITS DES CONSOMMATEURS SUPPLÉMENTAIRES OU DE GARANTIES LÉGALES DANS LE CADRE DU DROIT LOCAL QUE CE CONTRAT NE PEUT MODIFIER. LORSQUE CELA EST AUTORISÉ PAR VOTRE LÉGISLATION LOCALE, MICROSOFT EXCLUT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ, D’ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D’ABSENCE DE CONTREFAÇON.

**POUR L’AUSTRALIE – La loi australienne sur la consommation (Australian Consumer Law) vous accorde des garanties statutaires qu’aucun élément du présent accord ne peut affecter.**

# LIMITATION ET EXCLUSION DE RECOURS ET DE DOMMAGES. VOUS POUVEZ OBTENIR DE MICROSOFT ET DE SES FOURNISSEURS UNE INDEMNISATION EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS LIMITÉE À 5,00 USD. VOUS NE POUVEZ PRÉTENDRE À AUCUNE INDEMNISATION POUR LES AUTRES DOMMAGES, Y COMPRIS LES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, INCIDENTS OU ACCESSOIRES ET LES PERTES DE BÉNÉFICES.

Cette limitation concerne :

* toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des programmes tiers ; et
* les réclamations pour manquement aux termes du contrat ou violation de garantie, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la réglementation applicable.

Elle s’applique également même si Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l’éventualité de tels dommages. La limitation ou l’exclusion ci-dessus peut également ne pas vous être applicable si votre pays n’autorise pas l’exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, indirects ou de quelque nature que ce soit.

Remarque : ce logiciel étant distribué au Québec, Canada, certaines des clauses du présent contrat sont fournies ci-dessous en français.

Remarque : Ce logiciel étant distribué au Québec, Canada, certaines des clauses dans ce contrat sont fournies ci-dessous en français.

**EXONÉRATION DE GARANTIE.** Le logiciel visé par une licence est offert « tel quel ». Toute utilisation de ce logiciel est à votre seule risque et péril. Microsoft n’accorde aucune autre garantie expresse. Vous pouvez bénéficier de droits additionnels en vertu du droit local sur la protection des consommateurs, que ce contrat ne peut modifier. La ou elles sont permises par le droit locale, les garanties implicites de qualité marchande, d’adéquation à un usage particulier et d’absence de contrefaçon sont exclues.

**LIMITATION DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ET EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES.** Vous pouvez obtenir de Microsoft et de ses fournisseurs une indemnisation en cas de dommages directs uniquement à hauteur de 5,00 $ US. Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnisation pour les autres dommages, y compris les dommages spéciaux, indirects ou accessoires et pertes de bénéfices.

Cette limitation concerne :

* tout ce qui est relié au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des programmes tiers ; et
* les réclamations au titre de violation de contrat ou de garantie, ou au titre de responsabilité stricte, de négligence ou d’une autre faute dans la limite autorisée par la loi en vigueur.

Elle s’applique également, même si Microsoft connaissait ou devrait connaître l’éventualité d’un tel dommage. Si votre pays n’autorise pas l’exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages indirects, accessoires ou de quelque nature que ce soit, il se peut que la limitation ou l’exclusion ci-dessus ne s’appliquera pas à votre égard.

**EFFET JURIDIQUE.** Le présent contrat décrit certains droits juridiques. Vous pourriez avoir d’autres droits prévus par les lois de votre pays. Le présent contrat ne modifie pas les droits que vous confèrent les lois de votre pays si celles-ci ne le permettent pas.